

Image not found or type unknown



Suite à un décès le compte courant est bloqué

Par **palhoma**, le **18/08/2016** à **13:22**

Bonjour,

Ma maman est décédée et elle possédait un compte courant en son "seul" nom.

Ma question est la suivante/

Est ce que seul le notaire peut intervenir et débloquer le compte? Quel est la procédure? A quel moment les enfants interviennent?

Merci d'avance pour votre réponse

A bientôt